Le fil de terre

Numéro 58 septembre 2015

lettre mensuelle du Groupe de Réflexion et d'Information Municipal

EDITO

Sous prétexte d'économies certains souhaitent le démantèlement du service public, et vous font croire que le privé c'est mieux.
Faux ! Quelques graves dysfonctionnements sur notre commune (Alteau télérelevage et Orange plus récemment) nous ont prouvé que les entreprises privées n'assuraient pas toujours le service qu'elles doivent au public.
S'il faut en effet réorganiser ou réorienter certains services, il nous faut surtout le défendre car seuls les services publics sont garants d'égalité.

Marie-José Faure
Présidente du GRIM

PAROLES D'ELUS

Jean-Pierre Brat
Conseiller Municipal

Suite à la panne sur le réseau téléphonique d'Avernay, M. JOLY, en bon libéral, s'est cru autorisé à lancer une salve contre le service public, regrettant que ce ne fût pas le privé qui s'occupe de rétablir ce service au public.
Il nous incombe de rétablir la vérité : Orange, anciennement France Telecom, est une entreprise française de télécommunications qui n'a, malheureusement, plus rien à voir avec un service public. Elle relève du droit privé et est cotée en bourse comme tous les grands groupes capitalistes. Entreprise de télécommunication britannique, Orange est devenue, en 1999, la filiale de Mannesmann puis, en 2000, celle du groupe France Télécom. France Télécom était certes détenteur d'un monopole public français, mais, en septembre 2004, l'État (français) a cédé une partie de ses actions pour passer en dessous de la barre des 50 %. France Télécom est alors devenue une entreprise privée. En juin 2007, l'État (français) cède à nouveau 5 % de sa participation dans France Télécom. La participation publique (État Français et ERAP) est réduite à 27 %.
C'est donc bien une entreprise privée qui a tant tardé à rétablir le téléphone pour les habitants d'Avernay et non pas, comme a tenté de le faire croire Monsieur le maire, le service public des télécommunications qui, malheureusement, a été sacrifié sur l'autel de la concurrence soit disant "libre et non faussée" dont sont, de fervents défenseurs, Monsieur JOLY et sa famille politique. Les usagers, quant à eux, en mesurent tous les jours les dégâts !

BREVES LOCALES

Une fois n'est pas coutume, nous nous faisons le relais d'une manifestation dans notre commune. Mais quand il s'agit de solidarité, vous pouvez compter sur nous.

Un spectacle est donné au profit de l'Épicerie Solidaire des 4 Ponts. L'affiche n'étant pas forcément lisible, vous pouvez contacter le 04.77.56.16.69 ou le 06.42.48.04.62 pour plus d'information.

L'équipe de rédaction du Fil de Terre vous souhaite une agréable soirée !

AVERNAY coupé du monde pendant 10 jours !

Personnes fragiles en DANGER : les ravages de la privatisation.

Depuis vendredi 18 septembre après 16h00, jusqu'à la remise en état lundi 28 à 17h30, la rupture du réseau téléphonique a isolé un quartier rural de Saint-Just (on a recensé au moins 6 personnes en grande difficultés : 3 dames âgées, privées de leur téléalarme, deux malades suivis par une infirmière et une lycéenne privée de ses cours et devoirs par téléenseignement, deux télétravailleurs pénalisés!).

Dès le samedi 19 les usagers ont multiplié les actions: appels quotidiens à Orange, mobilisation des élus Un Projet Social citoyen et solidaire qui sont intervenus auprès de la mairie avant de soulever le problème en Conseil Municipal, diffusion d'une lettre aux habitants avec un numéro d'appel, publication d'un article dans la presse locale …

Orange, privatisée à 78 % est devenu incapable, au nom du profit financier, d'assurer sa mission de service public de développement et de maintenance des réseaux : 22000 suppressions d'emplois entre 2006 et 2008, 5000 entre 2008-2012 puis en 2013-2015, non remplacement des départs en retraite. Cette rupture de contrat et le non rétablissement immédiat des réseaux (on a constaté des cas similaires durant 2 semaines à St-Jodard ou La Piotière à Roche la Molière), constituent une mise en danger de la vie d'autrui.

Quel mépris des usagers privés d'information sur la panne et abusés par les promesses répétées et non respectées de dépannage de jour en jour.

Comme quoi, lutter en faveur du service public reste une priorité !

Anne-Marie et Jean-Pierre Simard

Schéma de mutualisation

L'article de la loi 2010-1563 du 16 décembre 2010 impose à notre chère agglomération Loire-Forez d'élaborer un schéma de mutualisation de services avant fin 2015.

En conseil communautaire, j'ai voté pour ce plan qui est à mon sens indispensable à une future gestion optimisée des ressources face à un désengagement progressif de l'état. J'apporterais toute mon énergie pour participer à ses modifications successives et pour veiller, à chaque étape, que ses évolutions soient bien de nature à mutualiser les potentiels, les forces vives de chaque commune et de l'agglomération elle-même, mais de ne pas absorber ces mêmes énergies au profit de l'un ou de l'autre, de quelque collectivité que ce soit, commune, agglomération, office…

Georges Charpenay - Conseiller communautaire

Préparation du conseil : Samedi 10 octobre 2015 9h00 local des élus.
Conseil municipal : Jeudi 15 octobre 2015 à 19h15, Salle Prieuré Bas
Pour nous contacter, s'abonner ou se désabonner : fildeterre@lesbarques.fr
Retrouvez nos parutions sur : http://www.projetcitoyen.fr/
Et sur https://www.facebook.com/gauche42170